



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Passage du niveau « élevé » à « modéré » de risque pour l'influenza aviaire (grippe aviaire).**

Alençon, le 5 mai 2023

La situation sanitaire au regard de la grippe aviaire dans la faune sauvage s'améliore sur le territoire métropolitain avec une diminution des cas de grippe aviaire et la fin de la forte activité migratoire des oiseaux sauvages.

Tenant compte de cette évolution favorable, un arrêté du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire du 26 avril 2023 abaisse au niveau « modéré » le risque IAHP (influenza aviaire hautement pathogène) associé aux oiseaux sauvages sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le passage au niveau « modéré » implique les mesures suivantes pour l'Orne :

Pour les détenteurs de volailles :

- Fin de la claustration ou mise à l'abri des volailles à l'exception de la zone humide dite à risque particulier (ZRP) de la Vallée de la Touques et de la Dive (liste des communes ci-dessous) pour laquelle ces mesures restent en vigueur.

Pour les éleveurs commerciaux :

- Maintien de la surveillance quotidienne obligatoire,
- Déclaration d'entrées et de sorties des bandes de volailles dans un délai de 7 jours au lieu de 48 heures en risque « élevé ».

En cas de mortalité et de signes cliniques anormaux, il est indispensable d'alerter la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Orne ([ddetspp-sv-spae@orne.gouv.fr](mailto:ddetspp-sv-spae@orne.gouv.fr) ou par téléphone au 02 33 32 42 68) en ce qui concerne des oiseaux domestiques et l'Office français de la biodiversité (02 33 67 19 20) pour des oiseaux sauvages.

Liste des communes de la ZRP : AUBRY-LE-PANTHOU, AVERNES-SAINT-GOURGON, LE BOSCH-RENOULT, CANAPVILLE, CHAUMONT, CISAI-SAINT-AUBIN, COULMER, COURMENIL, CROISILLES, LA FRESNAIE-FAYEL, GACE, GUERQUESALLES, LA FERTE-EN-OUCHÉ, MARDILLY, MENIL-HUBERT-EN-EXMES, NEUVILLE-SUR-TOUQUES, SAP-EN-AUGE, PONTCHARDON, RESENIEU, ROIVILLE, SAINT-AUBIN-DE-BONNEVAL, SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT, SAINT-GERMAIN-D'AUNAY, LE SAP-ANDRE, TICHEVILLE, LA TRINITE-DES-LAITIERS, VIMOUTIERS.